

3. Jusqu'au 30 juin 1955: \$124,077.45.

4. Jusqu'au 30 juin 1955: \$743,753.21.

CHAUSSÉE DE CANSO

M. Buchanan:

1. A-t-on terminé l'exécution des travaux de construction de la chaussée dans le détroit de Canso?

2. Dans le cas de l'affirmative, quel en a été le coût global?

3. Quelle a été la part payée par a) le gouvernement provincial de la Nouvelle-Écosse, b) le gouvernement fédéral?

M. Langlois (Gaspé):

1. Non.

2. Le coût estimatif, sans tenir compte du dédommagement à verser au propriétaire de l'endroit où on a extrait la pierre nécessaire au remblayage, s'établit à \$19,490,000; la part estimative du gouvernement fédéral sera de, \$14,780,000; la part estimative de la province de la Nouvelle-Écosse sera de \$4,710,000.

3. Le partage définitif du coût entre la province de la Nouvelle-Écosse et le gouvernement fédéral ne sera fait qu'après le parachèvement des travaux.

QUESTION TRANSFORMÉE EN ORDRE DE DÉPÔT DE DOCUMENTS

LA "STERLING CONSTRUCTION COMPANY"

M. White (Middlesex-Est):

1. Depuis 1950 jusqu'à ce jour inclusivement, combien de contrats ont été adjugés à la *Sterling Construction Company Ltd.*, de Windsor (Ontario)?

2. Quel est l'objet des entreprises visées par ces contrats et quels montants représentent ces contrats?

3. A quels endroits sont exécutées ces entreprises et quel est le montant respectif de chaque contrat?

DEMANDE DE DOCUMENTS

LA "CANADA HEALTH AND ACCIDENT ASSURANCE CORPORATION"

M. Knowles:

Copie de toute correspondance échangée entre le surintendant ou la Division des assurances et le président ou tout autre dirigeant ou administrateur de la *Canada Health and Accident Assurance Corporation*, de Waterloo (Ontario), depuis la date de constitution en corporation de ladite société.

M. Nicholson: Monsieur l'Orateur, au nom de l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre, puis-je demander si la portée de cette motion pourrait être restreinte de façon à s'appliquer à la correspondance échangée entre le surintendant des assurances et la compagnie au sujet de l'acquisition d'une propriété et d'une automobile?

L'hon. M. Harris: J'ai entendu les mots "acquisition d'une propriété"; mais je n'ai pas saisi la dernière partie des remarques de l'honorable député.

[L'hon. M. Winters.]

M. Nicholson: Et l'acquisition d'une automobile pour l'usage du président.

L'hon. M. Harris: Oui. J'aimerais une précision. S'agit-il d'une seule propriété ou de toutes les propriétés que possède la compagnie?

M. Nicholson: Il s'agit de la propriété qui a plus tard été louée du président par la compagnie pour le bureau principal de la société.

M. l'Orateur: La motion est adoptée en conformité des remarques formulées par l'honorable député de Mackenzie et par le ministre des Finances.

AIR-CANADA

QUESTION AU SUJET D'UN INSECTICIDE DONT ON N'AURAIT PAS PRIS LIVRAISON À BUFFALO

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. George A. Drew (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, me sera-t-il permis de poser une question à quiconque supplée aujourd'hui au ministre du Commerce? C'est à propos d'un article de M^{lle} Judith Robinson publié hier dans le *Telegram* de Toronto. Il y est rapporté que, selon une nouvelle communiquée du Manitoba, un envoi d'insecticide très important, qu'on pouvait obtenir à Buffalo, n'aurait pas été livré assez rapidement du fait qu'Air-Canada n'aurait pas été le chercher là-bas. Je me demande si le ministre a enquêté sur le fait qu'on a ainsi manqué l'occasion de contribuer utilement à soulager une situation grave, au Manitoba. Dans le cas de l'affirmative, comment explique-t-on le retard extraordinaire apporté par Air-Canada à l'accomplissement d'une mission qui aurait pu être si importante?

L'hon. Robert H. Winters (ministre suppléant du Commerce): Puis-je prendre cette question comme préavis?

M. Fleming: Réponse demain.

(Plus tard)

L'hon. M. Drew: Je désire poser une autre question au ministre suppléant du Commerce. S'occupera-t-il d'examiner la situation qu'expose avec plus de détail l'article de M^{lle} Robinson? Je lui rappellerai que, par suite du refus d'accorder des taux correspondants aux lignes de transport par avion, une seule ligne se trouve en mesure de donner le service. Si les circonstances décrites dans l'article sont exactes, il y a là de quoi inquiéter tous les députés. C'est ce qui me porte à prier le ministre de nous fournir le renseignement au cours de la journée, si cela lui est possible.